

Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Lannion  
Canton de Perros Guirec  
Commune de Saint Quay Perros

A R R E T E

Portant interdiction de circulation sur  
une partie de la rue de Crec'h Ar Goff  
du 5 au 9 août 2024

Le Maire de Saint Quay Perros,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'entreprise LE DU Réseaux, en date du 19 juillet 2024

**CONSIDERANT** que par mesure de sécurité, il est nécessaire d'interdire la circulation sur une partie de la rue de Crec'h Ar Goff, au niveau du N°22, pendant les travaux de branchement électrique nécessitant une traversée de chaussée, entre le 5 et 9 août 2024

A R R E T E

**Article 1 :** La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite sur une partie de la rue de Crec'h Ar Goff, au niveau du numéro 22, pendant les travaux de branchements électrique, entre le 5 et 9 août 2024

**Article 2 :** Le droit d'accès des riverains sera préservé durant l'interdiction de circulation visée à l'article 1, mais sous leur propre responsabilité. L'interdiction de circulation visée à l'article 1 ne concerne pas les véhicules et engins de chantier nécessaires à l'exécution des travaux.

**Article 3 :** Les véhicules seront déviés par la rue des hortensias

**Article 4 :** Une signalisation de type réglementaire, matérialisant l'interdiction de circulation et la déviation correspondante, sera mise en place par l'entreprise, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 5 août 2024

**Article 5 :** Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros-Guirec
- L'entreprise

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 26 juillet 2024

**HOUZET Olivier**  
Maire

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 26 juillet 2024



